

LE BOURDON ... a visité le jardin de Noël à Lèves

Le Bourdon s'est arrêté, samedi, devant le jardin de Patrick Hubert, au 28, avenue Soutine, à Lèves, que ce dernier a magnifiquement décoré pour Noël. Mais, souffrant ce jour-là, ce dernier avait dû se faire remplacer pour y accueillir le Père Noël et la Mère Noël. Pour autant, « pas question de priver petits et grands de cette soirée ». Si Patrick Hubert n'a pas pu voir

« les étoiles briller dans les yeux des enfants », le Bourdon le rassure : 200 personnes se sont extasiées devant son attraction scénique. Émerveillé lui aussi, le Bourdon reviendra, avant le 4 janvier, admirer le spectacle, entre 18 heures et 20 h 30. Il en profitera pour exprimer sa gratitude au créateur de cette ambiance féerique qui offre ce bonheur à autrui.



CONSERVATOIRE. Carte blanche, ce soir. Le conservatoire de Chartres donne "Carte blanche" aux instrumentistes, aujourd'hui, à partir de 18 h 30, au musée des Beaux-arts. Tarif : gratuit pour les parents de l'élève ; 7 € pour le public. Concert sur réservation, sur le site chartres.fr/musee-beaux-arts/horaires-et-animations, puis sélectionner le spectacle et suivre les indications. 29, cloître Notre-Dame. ■

Chartres → Vivre sa ville

URBANISME ■ Le deuxième volet du contrat Action cœur de ville, pour la période 2023-2026, a été signé, mardi

« Nous partageons des objectifs communs »

Le deuxième volet du contrat Action cœur de ville, pour la période 2023-2026, a été signé, mardi soir, à Chartres. Objectif, dynamiser les communes de taille moyenne, avec des projets menés à Chartres, Lucé et Mainvilliers.

Simon Dechet
simon.dechet@centrefrance.com

Il y avait foule dans la salle des mariages de la mairie de Chartres, mardi soir, pour la signature du deuxième volet du contrat Action cœur de ville, pour la période 2023-2026 (ACV 2). Ce programme a notamment pour but d'améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et de conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire.

Après la première phase pour la période 2018-2022 (*lire par ailleurs*), c'est donc un nouveau chapitre qui s'ouvre. Les élus de Chartres, Lucé, Mainvilliers, du conseil départemental, du conseil régional, le préfet d'Eure-et-Loir Hervé Jonathan, Sophie Ferracci, directrice régionale de la Banque des territoires, et Hubert Hervé, directeur régional d'Action logement, étaient présents pour la signature officielle.

Le périmètre de l'ORT a été étendu

Ce programme national s'articule autour de quatre nouvelles priorités : accompagner les villes pour relever le défi de la transition écologique ; conforter le socle de services, le vivier d'emploi et le rôle de centralité des villes moyennes ; revitaliser les villes pour confirmer l'attractivité retrouvée pour les habitants et les activités dans un cadre de vie accueillant, agréable et inclusif ; et accélérer le passage à l'opérationnel des actions, en apportant aux villes l'accompagnement nécessaire à la mise en œuvre de projets plus complexes et des financements adaptés.

Cette deuxième phase se caractérise, aussi, par sa volonté d'accompagner les villes moyennes dans l'embellissement de leur entrée de ville. Une convention de "Site pilote Entrée de ville" a été signée avec la Banque de territoires (*lire par ailleurs*).

Pour ce programme Action cœur de ville 2, le périmètre de



OFFICIEL. Signature de l'avenant n°2 du contrat Action cœur de ville et des opérations de revitalisation du territoire, entre Jean-Pierre Gorges, maire de Chartres et président de Chartres Métropole, et Hervé Jonathan, préfet d'Eure-et-Loir, mardi soir.

l'ORT (Opérations de revitalisation du territoire), où figurent Chartres, Lucé et Mainvilliers, a été étendu. Il comprend désormais la zone d'activité économique (ZAE) Le Vallier, à Mainvilliers, d'une superficie de 55,8 hectares.

Jean-Pierre Gorges, maire de Chartres et président de Chartres Métropole, s'est félicité de cette signature : « L'Action cœur de ville est un dispositif qui a déjà porté ses fruits largement à Chartres. Je le dis alors que j'ai pu être sceptique, au départ, à l'idée que Chartres figure dans le dispositif. Mais on peut vérifier que ce dispositif fonctionne au quotidien et donne un pouvoir politique concret. Le projet mené place Marceau est emblématique (*lire par ailleurs*). On veut que Chartres se construise avec ce modèle. Des commerces en pied d'immeuble et des loge-

ments au-dessus. Plus globalement, le travail engagé il y a plus de vingt ans donne des résultats. »

« Ramener des habitants en centre-ville »

Jean-Pierre Gorges détaille : « Il s'agit d'avoir un impact concret sur la vie des habitants. ACV 2 nous aidera à ramener des habitants en centre-ville. On veut en ramener plus de 4.000, avec 1.600 logements libres en centre-ville. On veut aussi au moins 500 logements sociaux. ACV 2 est aussi une partie de la solution pour Lucé et Mainvilliers, dont les habitants souffrent dans des immeubles inadaptés. Car, plus largement, nous partageons des objectifs communs, sur une même zone urbaine, et nous sommes confrontés aux mêmes défis. »

Florent Gauthier, maire de Lucé, est revenu sur ce nouveau

programme : « Je me réjouis des nouvelles actions capitales pour l'avenir de notre ville et de l'agglomération. Cette signature vient sanctuariser un nombre important de projets qui ne figuraient pas dans la première phase 2018-2022. C'est le cas de l'aménagement de 3 km d'une ancienne voie ferrée désaffectée en voie verte piétonne et cyclable. Les travaux vont commencer cette année. Mais aussi la réhabilitation du lieu passerelle "L'île aux enfants", le développement de la géothermie dans le cadre d'un nouveau conservatoire et de la réhabilitation de notre centre culturel, ou encore l'acquisition du foncier du secteur BP et Total. Je pense aussi au projet Fourreau-Paradis, qui s'étend sur plus de 24 hectares. Je remercie d'ailleurs les services de l'État pour leur accompagnement dans le cadre du Fonds vert (*), qui permet de poursui-

vre un travail de transformation de ce quartier, tel que demandé depuis des années par les habitants. »

Christophe Defrance, premier adjoint à la maire de Mainvilliers Michèle Bonthoux, s'est également exprimé : « Ce soutien nous conforte dans les politiques menées pour apporter un meilleur cadre de vie aux Mainvillois, tant sur le volet urbain que social et fonctionnel. Les opérations se poursuivent, comme, par exemple, la végétalisation des cours d'école de la commune. L'objectif est de rendre l'environnement plus sain. Cette volonté de rénover passe par la mutation de certaines zones peu fonctionnelles et peu qualitatives, avec l'objectif de lutter contre les zones de nuisances. Le projet d'urbanisation de la zone d'activité du Vallier en est l'exemple phare. L'élargissement du périmètre de l'ORT aidera à la transformation de ce secteur. » ■

(*) Dispositif destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires.

BILAN

2018-2022. La convention Action cœur de ville a été signée par la Ville de Chartres et les différents financeurs en juillet 2018, pour une durée de deux ans. Depuis, de nombreuses opérations de réhabilitation, restauration, développement économique ont été effectuées. Au total, 38 actions ont été engagées pour la période 2018-2022, dont 47 % ont été réalisées ou livrées. 40 % des actions sont en cours et se poursuivent pour la période 2023-2026. Parmi ces actions, une opération de réhabilitation d'habitat ancien a été réalisée pour un immeuble situé 2-4 place Marceau (le rez-de-chaussée accueille aujourd'hui le restaurant Trattoria). L'opération prévoyait une revalorisation patrimoniale et commerciale, la création de six logements, avec 355 m² de surface habitable en classe énergétique A, et la réhabilitation de 240 m² de surface commerciale et restauration d'éléments patrimoniaux. Coût total de l'opération : 2,2 millions d'euros, avec des fonds mobilisés (subventions et prêts) pour 426.000 €. Les partenaires de ce projet sont Action Logement, Chartres Métropole, la Ville de Chartres et l'Anah (Agence nationale de l'habitat).

■ Une convention signée pour l'entrée de ville, une première en France

Au titre du programme Action Cœur de ville, la ville de Chartres a été retenue parmi quarante-cinq collectivités pour bénéficier du dispositif de « redynamisation des entrées de ville » (*voir notre édition du 7 septembre*). Elle figure aussi parmi les territoires pré-identifiés dans le cadre de l'expérimentation nationale en matière de transformation des zones commerciales, initiée par le ministère en charge des PME, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme. Dans ce cadre, une convention "Site pilote Entrée de ville" a été signée avec la Banque de Territoires, mardi soir. Il s'agit de la première signée en France. « Le travail sur l'entrée de ville a commencé dès 2004 », souligne le maire, Jean-Pierre Gorges. « Il s'agit notamment d'un accompagnement en ingénierie pluriannuel », ajoute Sophie Ferracci, directrice régionale de la Banque des

territoires. Ce dossier sur l'entrée de ville concerne notamment le projet du plateau nord-est (PNE), d'une surface de 240 hectares. Ce programme prévoit de redessiner l'entrée de ville et de « créer une nouvelle offre de logements, de commerces, de loisirs et de sports. » Le projet comprend la requalification de l'ancienne base aérienne et le renouvellement du quartier de La Madeleine, qui compte quelque 9.000 habitants. « Nous avons choisi de lancer un programme de renouvellement et d'aménagement urbain pour répondre aux besoins actuels et futurs de la population et contribuer à développer la mixité sociale et la qualité du cadre de vie », précise le maire. C'est dans ce cadre que s'inscrit le futur parc des expositions, livré en 2024, une nouvelle zone commerciale, ou encore l'extension du parc tertiaire des Propylées.